











ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficience et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.



Hervé Gaymard Président du Conseil départemental



Gilbert Guigue Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau





PRÉAMBULE

Dès les années 60, le Conseil général de la Savoie a décidé de mettre en place une politique active en faveur de l'agriculture savoyarde, définie en étroite concertation avec les organisations professionnelles agricoles. En 1967, le FADEGA (fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs) est né de la volonté d'aider à la modernisation de l'agriculture savoyarde et de son caractère montagnard, en privilégiant les démarches collectives. Cette politique a notamment été réaffirmée en 1998 avec la mise en œuvre du projet agricole départemental. en soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'aménagement du territoire savoyard. Les assises de l'agriculture de 2007, enfin, ont insisté sur les objectifs de maintien du maximum de valeur ajoutée de l'activité agricole sur le territoire savoyard, de nécessité de conciliation sur les usages de la terre et de l'eau, et de développement de nouveaux partenariats entre agriculture et autres activités notamment le tourisme.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans une politique départementale forêt-filière bois avec la mise en place du fonds forestier départemental en 1991 puis du plan départemental forêt-filière bois en 2007 à la suite des assises de la forêt la même année. L'objectif principal de cette politique était de faciliter la structuration des filières dans un contexte de forêts de forte pente.

Sur le plan de l'aménagement rural et du foncier, le plan espaces, paysages de Savoie (PEPS), approuvé en 2018, a permis de redéfinir les objectifs de la politique départementale sur ces sujets à la suite des différentes actions menées depuis 1991. Ce plan a notamment insisté sur les questions de conciliation des différents usages des espaces agricoles, forestiers et naturels.

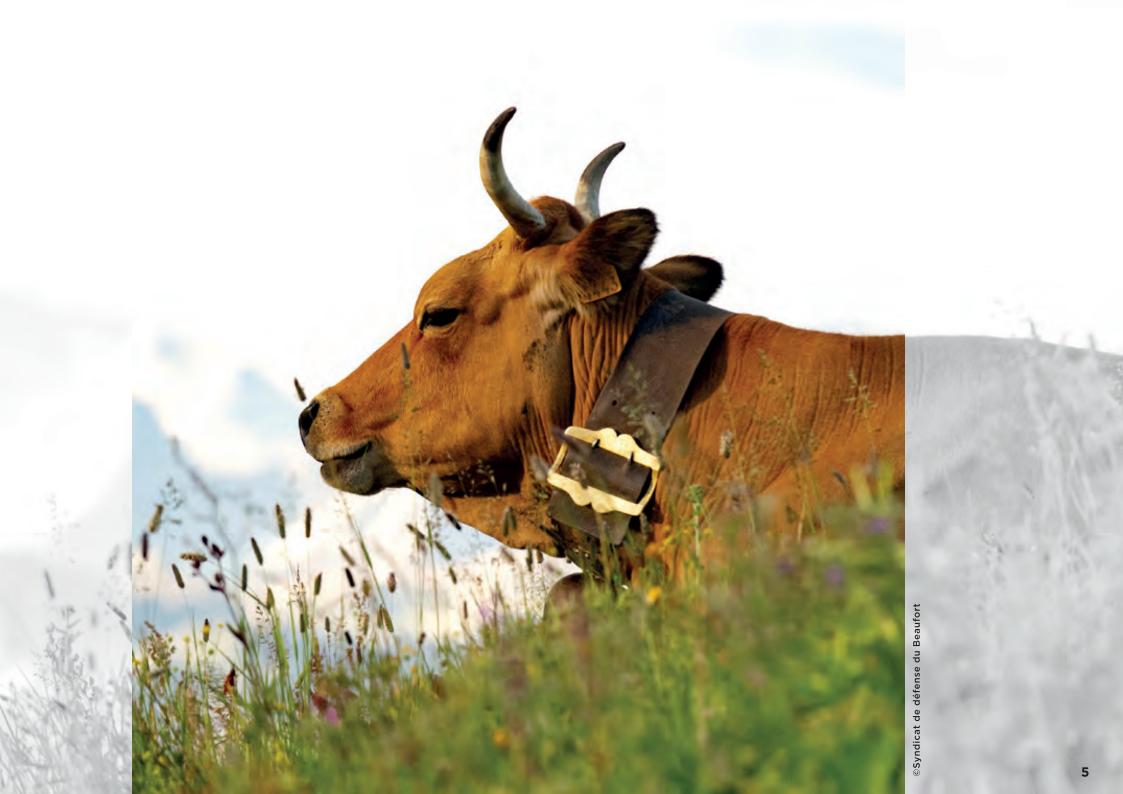
Enfin, le Département s'est lancé depuis 2018 dans la structuration d'une politique en faveur des circuits courts qui a fait l'objet d'une première délibération en 2019.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001 a d'emblée prévu le soutien financier de certaines organisations professionnelles d'intérêt commun entre la Savoie et la Haute-Savoie. Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui lui a succédé en 2015, s'est vu transférer la majorité des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la forêt que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, en 2014, le premier contrat de filière a été signé entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la filière arboricole, afin de définir l'accompagnement de l'APS en réponse aux projets et problématiques de la filière. Cette démarche a ensuite été déployée au niveau d'autres filières, puis renouvelée en 2017 par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

La fin de la politique agricole et forestière commune au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc actée en 2023 et l'évolution du cadre d'intervention institutionnel redonnent une place prépondérante à l'intervention du Département en faveur de l'agriculture et de la forêt savoyardes. Ainsi :

- La Loi Notre réaffirme la compétence des Départements dans le soutien des exploitations agricoles pour leurs investissements et la mise en œuvre de mesures à finalités environnementales. La convention résultant du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signée entre le Département de la Savoie et la Région confirme ce rôle.
- Le Plan Stratégique National (PSN) a été lancé en 2023 sur le plan régional, ainsi qu'un certain nombre de plans de filière.
- La politique agricole est désormais portée à l'échelle du Département. Les dispositifs portés au sein du Département ou auparavant au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été reconduits pour se donner le temps de construire les nouveaux dispositifs d'intervention avec les acteurs concernés, en adéquation avec les axes retenus par le Département, les enjeux et problématiques rencontrés, les attentes de la société et des territoires.





Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.



La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

Au niveau de la filière bovins lait, le Département intervient de deux manières principales :

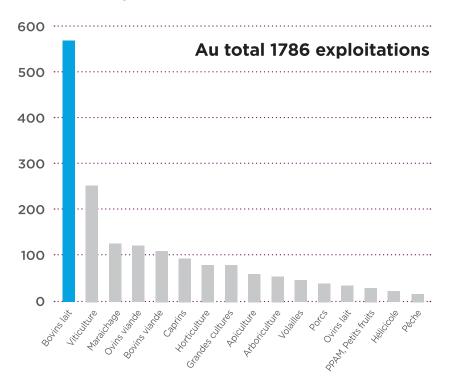
- sur des investissements structurants pour la filière laitière (par exemple création d'un bâtiment d'élevage), qui permettent aux exploitations de se moderniser et de maintenir une production de qualité notamment pour le lait qui est très majoritairement transformé en fromages sous signes de qualité,
- à travers le contrat lait cru 2020-2025 bidépartemental (Savoie Haute-Savoie): un projet qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale reprenant les piliers du développement durable, directement inspirée de la démarche France Terre de Lait et qui rassemble tous les acteurs de la filière. Le Département soutient les travaux des organismes agricoles autour de 4 axes:
 - 1. Axe 1 Sécuriser la production au lait cru
 - 2. Axe 2 Maintenir et développer la valeur ajoutée
 - 3. Axe 3 Préserver et optimiser les ressources locales
 - 4. Axe 4 Spécificité des filières caprines et ovines.

Le présent contrat de filière « bovins lait » permet d'inscrire l'ensemble des soutiens du Département visant à moderniser, développer, sécuriser la production et pérenniser les exploitations agricoles.

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

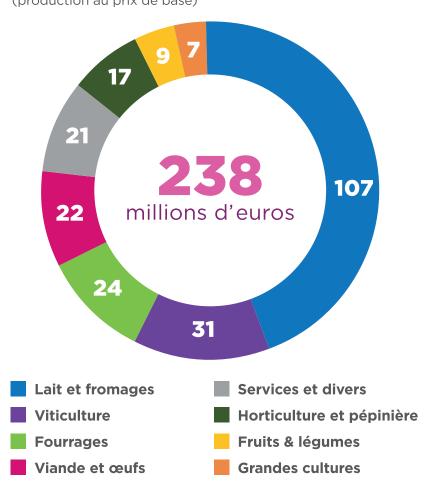
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022

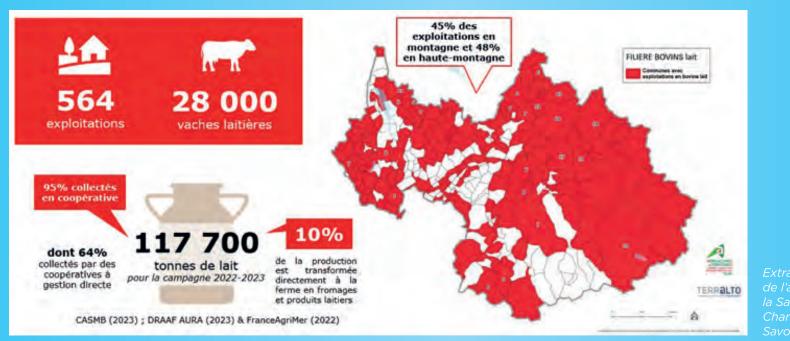


CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)



CONTEXTE DE LA FILIÈRE « BOVINS LAIT » SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS



Extrait Panorama de l'agriculture de la Savoie - Août 2023 -Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

La filière laitière des Savoie comprend en 2023 plus de 1 600 exploitations qui livrent ou transforment à la ferme du lait. Cela représente plus de 425 millions de litres de lait dont 375 millions collectés et 50 millions transformés à la ferme.

La principale caractéristique de la filière est que 85 % du lait est transformé en AOP et IGP. 38 330 T de fromages AOP et IGP ont été produits en 2023. L'essentiel des transformations fromagères est réalisé au lait cru. La filière représente une très faible partie de la collecte nationale (1,6 %), mais 12,5 % des AOP – IGP laitières françaises. La filière laitière est la principale filière agricole des Savoie, avec un chiffre d'affaires estimé de plus de 350 millions d'euros par an.

L'organisation collective est une force de la structuration savoyarde. 90 % du lait collecté passe par des coopératives (48).

L'ensemble des opérateurs : éleveurs, producteurs fermiers, fromagers, affineurs sont organisés collectivement pour assurer le déploiement des outils nécessaires.

Cette organisation porte sur 2 entités :

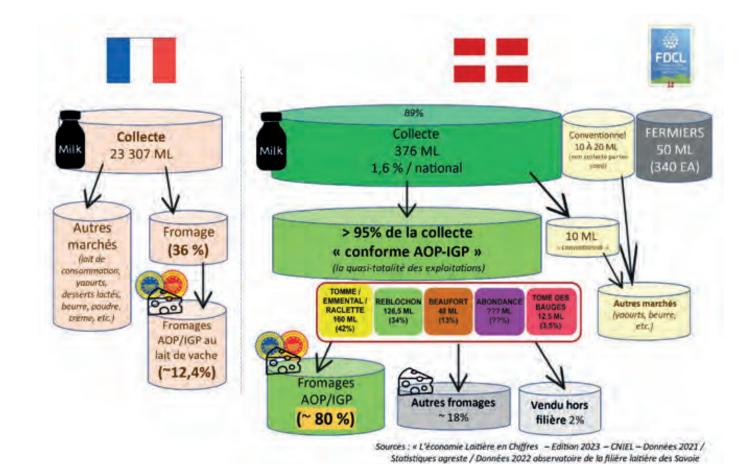
- Le premier pilier « produits », avec 5 organismes de défense et de gestion (ODG), rassemblés au sein de l'AFTAIp.
- Le deuxième pilier « transversal » : l'interprofession laitière des Savoie.

L'investissement de la filière est très important dans les actions de recherche et développement, pour maintenir un niveau de qualité important avec un investissement d'au-moins 1 million d'euros (ODG, AF-TAIp, Ceraq, Actalia). Les investissements sur la communication sont de l'ordre de 6 à 8 millions d'euros selon les années.

Ces 2 structures portent depuis 2020, l'ambition du contrat de filière lait cru (Savoie et Haute Savoie) et assure la coordination des acteurs laitiers (professionnels, prestataires) pour assurer une cohérence des actions et une optimisation des moyens.

L'ÉCONOMIE LAITÈRE DES SAVOIES

Le lait et les fabrications AOP/IGP



LES ENJEUX

Facteurs de succès

Plateau des fromages de Savoie Démarche de progrès lait de Savoie (DPLS), outils qualité **Notoriété**

Opportunités

Demande locale et tourisme

Points de vigilance

Augmentation des tailles des exploitations et besoins en capitaux

Sous-utilisation de certaines surfaces (alpages) & surutilisation d'autres (prairies de fauche) Concentration des outils de transformation dans certaines filières

Menaces

Foncier

Débouchés des veaux mâles **Changement climatique :** période
de croissance de l'herbe en évolution
+ chaleurs impactent les conditions
d'élevage





Afin de répondre aux enjeux de la filière bovins lait en Savoie, le Comité Régional Interprofessionnel Lait Alpes Massif Central et plus précisément de son Comité Interprofessionnel Lait Savoie, l'association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

- S'adapter au changement climatique. Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec + 1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.
- Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement. Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité parait fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

- Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique... La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.
- Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité. La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenues dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.
- Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation. Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

- Améliorer et maitriser le foncier agricole et pastoral. La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui reste fragile. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.
- Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires. L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.







ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière bovins lait contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations.

• L'interprofession laitière des Savoie (ILS)

L'interprofession laitière des Savoie, comité spécifique du CRIEL Alpes - Massif Central, assure une représentation générale des opérateurs de manière transversale, au travers des 3 collèges producteurs de lait (syndicats agricoles et coopération), transformation, ODG. L'ILS coordonne les actions d'intérêt général autour du lait, à savoir l'accompagnement des opérateurs avec la démarche de progrès lait de Savoie, les actions sur la qualité du lait, ainsi que la coordination



de réflexions plus transversales liées au renouvellement des générations ou aux demandes sociétales. La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnements sanitaires sont sous la maîtrise de la FDCL qui associe l'aval de la filière pour concerter le déploiement des dispositifs correspondants.

• L'Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes (AFTALP)

L'AFTALp rassemble les 5 organismes de défense et de gestion (ODG) qui représentent l'ensemble des opérateurs en AOP et IGP et assurent les missions de gestion de ces fromages : cahiers des charges, contrôles, accompagnement technique en fromagerie et un peu en exploitation, R&D, protection, organisation économique et communication. L'AFTAlp assure également la représentation des ODG dans les instances locales. Dans les axes majeurs, à noter les missions régaliennes de gestion des cahiers des charges, du contrôle et de la protection. Pour 6 AOP et IGP de Savoie, les ODG mettent en œuvre des règles de régulation de l'offre qui permettent de programmer la transformation fromagère en fonction des perspectives de marché et assurer une bonne qualité, et donc une meilleure valorisation des produits.

La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Les chambres d'agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la chambre d'agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la chambre d'agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la chambre d'agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences.
 Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.
- Le Département de la Savoie : pour une filière bovins lait d'excellence Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière bovins lait selon les trois types de soutien suivants :

Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation;

Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région;

Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.

PLUS
D'INFORMATIONS
EN ANNEXES
1, 2, ET 3

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maitrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV73 sera confortée avec :

la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture

la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute Savoie.

Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son plan climat adopté fin 2023.

Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional.



LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

• Les autres organismes oeuvrant dans le contrat lait cru

Fédération des coopératives laitières des Savoie.

La FDCL des Savoie a pour objet et but de :

- participer à l'élaboration de la politique laitière des Savoie et à sa mise en œuvre.
- définir des programmes d'actions pour l'amélioration de la qualité des laits et en assurer le financement, la coordination et la mise en œuvre
- participer à la promotion et la protection des produits laitiers
- travailler à l'amélioration des équipements en exploitations laitières et en fromagerie, réaliser des tests de mise au point, participer à la diffusion de ces équipements
- apporter des conseils et réaliser des interventions techniques auprès des membres et des producteurs/livreurs membres des membres

Groupement de défense sanitaire des Savoie - GDS des Savoie Le GDS des Savoie est une association d'éleveurs dont l'objet est de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des toutes les espèces d'animaux de rente dans les départements de Savoie et de Haute Savoie, et de prendre toutes les initiatives nécessaires à cet effet, notamment :

- De concourir avec les services vétérinaires, l'administration et les vétérinaires sanitaires à la diffusion et l'application des programmes de prophylaxies réglementées.
- D'étudier, de vulgariser et de mettre en œuvre tout programme de prophylaxie qu'elle juge utile.
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des actions collectives ou individuelles propres à répondre aux problèmes sanitaires auxquels ses adhérents sont confrontés, notamment dans les domaines de la pathologie, de la zootechnie, de l'environnement et de la santé publique.
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des mesures d'hygiène et de prévention sanitaire.

- De certifier les élevages selon des règles consignées dans des cahiers des charges spécifiques.
- De mettre en place et de gérer des fonds de garantie, visant à apporter des aides financières à ses adhérents, selon un cahier des charges défini
- De contribuer à l'information et la formation des propriétaires ou détenteurs d'animaux adhérents à l'association.
- D'assurer la représentation des éleveurs adhérents. Le GDS des Savoie est l'intermédiaire privilégié entre ses adhérents, les organisations agricoles et l'Administration, en ce qui concerne les problèmes de santé animale.
- De porter l'adhésion à l'organisme à vocation sanitaire (OVS) régional Auvergne Rhône-Alpes (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine de la santé animale, d'organiser et d'assurer la représentation des adhérents à l'OVS AURA.

A ce jour, le GDS des Savoie compte 5 sections animales (bovins, ovins, caprins, abeilles, porcins) et près de 85% d'éleveurs de ruminants sont adhérents, ce qui permet à l'association de proposer des services qui répondent aux attentes de ses adhérents et garantissent un meilleur état sanitaire des troupeaux sur l'ensemble du territoire des 2 Savoie.

Le GDS offre un même service aux adhérents de l'association, aux mêmes tarifs d'adhésion, et selon les mêmes conditions contractuelles, sur les deux départements des Savoie.

Le GDS des Savoie, qui a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la santé animale des troupeaux et des produits, s'inscrit dans un schéma global de valorisation des spécificités agricoles des Savoie, la promotion du développement pastoral et des races locales, la certification des élevages sous signe de qualité, la gestion collective de la santé animale et ainsi la protection de la santé humaine.

La fédération régionale des GDS (FRGDS AURA) étant reconnue OVS dans le domaine animal, le GDS des Savoie s'inscrit depuis des années dans cette démarche, par son implication au sein du GDS Auvergne Rhône-Alpes, notamment sur les missions confiées par l'Etat, entre autres.

Au niveau régional et national, le GDS des Savoie défend les intérêts spécifiques des éleveurs adhérents des montagnes et zones d'appellation d'origine protégée / indication géographique protégée (AOP / IGP) des Savoie, et participe à l'élaboration des programmes collectifs régionaux mis en application dans toute la région. Ces enjeux sont d'autant plus importants et essentiels à la pérennité de nos systèmes de productions.

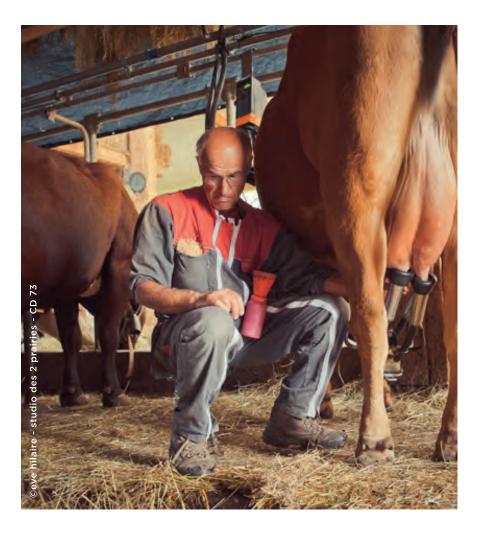
Eleveurs des Savoie. La Coopérative Eleveurs des Savoie a été créée avec pour objectif de devenir l'organisme de référence en conseil en élevage sur les thématiques de la production laitière, de la reproduction, de la nutrition et du bien-être sur les deux Savoie. L'objectif est d'accompagner les éleveurs dans leurs prises de décisions, sur des aspects sanitaires, sur l'amélioration de leurs outils de travail (génétique des troupeaux, développement technico-économique, agencement des bâtiments...), et sur l'optimisation de leur atelier lait et de développer un conseil en élevage basé sur les principes de l'agroécologie, qui permettent principalement de :

- pérenniser les systèmes de production développées sur les territoires qui ont fait leurs preuves en termes de résilience et de différenciation sur les marchés nationaux et mondiaux (AOP, IGP),
- accompagner les éleveurs dans la production pour garantir la qualité du lait et diminuer le risque sanitaire à travers le conseil en conduite d'élevage, en gestion de l'ambiance au sein du bâtiment, et de la qualité de l'eau sur l'élevage,
- valoriser des ressources naturelles en optimisant la disponibilité des ressources présentes sur l'exploitation et l'alpage pour rechercher l'autonomie alimentaire et garantir une pérennité économique dans les territoires.

Organisme de Sélection des Races Alpines Réunies - OSRAR.

L'OSRAR est l'organisme de sélection reconnu pour les 3 races Abondance, Villard-de-Lans et Hérens. A ce titre, et selon la réglementation zootechnique européenne, il contribue au développement technique et économique de ces races. A court terme, il assure un service technique en ferme (plannings d'accouplements, pointages, conseils génétiques). A moyen terme, il gère durable-

ment les populations raciales, en assurant le maintien de la variabilité génétique. A long terme, il permet aux filières et aux territoires très liés à ces races de poursuivre leur développement en favorisant leurs atouts agroécologiques.





LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE (suite)

CAP Tarentaise. CAP Tarentaise (cohésion, alliance, performance) est une association d'éleveurs qui a pour mission le développement de la race Tarentaise. En sa qualité d'organisme de sélection agréée par le ministère de l'agriculture et au sens du règlement zootechnique européen, CAP Tarentaise a à cœur de regrouper les acteurs autour de la race (éleveurs, filière génétique, filière lait, territoires ...). Depuis l'agrément OSUE (nouveau règlement zootechnique européen), CAP Tarentaise assure différentes missions tout au long de l'année en direct ou par externalisation : tenue du livre généalogique, orientation du programme d'amélioration génétique à moyen et long termes, ingénierie spécifique à la morphologie raciale, contrôle de performances individuelles des animaux, enregistrement et certification des résultats d'évaluation génétique des animaux reproducteurs. La représentation institutionnelle, la promotion de la race sont aussi assurées par CAP Tarentaise. CAP Tarentaise a développé à travers la SASU collectif race tarentaise une filière d'engraissement de veaux mâles. CAP Tarentaise a pour objectif de pouvoir maintenir et maximiser l'adaptation de la race Tarine à son environnement pour permettre une entité territoriale. Grâce à sa filière d'engraissement, elle a pour but de maintenir un niveau de reproduction en race pure dans les élevages.

CERAQ Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne

Véritable outil de recherche et développement au service de la filière laitière, il est structuré autour de 3 pôles de compétences pour lequel il déploie des projets validés par professionnels :

- Pôle pratiques agricoles et systèmes de production
- Pôle Savoirs Faires et qualité des produits
- Pôle Gouvernance Filières et Territoires

La gouvernance est assurée par Aftalp et la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

• Les organismes de défense et de gestion des AOP et IGP laitières Les missions d'un organisme de défense et de gestion (ODG) sont :

• La défense : la mission première d'un ODG est de préserver un produit sous signe de qualité, pour garantir une excellence à la hauteur de sa reconnaissance, et lutter contre les imitations, usurpations de nom, fraudes, ...

- Le contrôle : l'ODG réalise et gère les contrôles internes et choisit l'organisme certificateur en charge des contrôles externes
- La gestion : L'ODG élabore et gère le cahier des charges des produits qu'il défend. C'est aussi lui qui centralise toutes les informations administratives, comme la liste actualisée de tous les opérateurs, les statistiques des produits, ...
- Le développement : il prend également en charge le développement du produit, dans un souci constant de perfectionnement de la qualité : appui technique, mise à disposition d'outils pour les opérateurs, recherche pour l'amélioration du produit...
- La promotion : l'ODG prend en charge et dirige la communication du produit qu'il défend, pour le soutenir et le faire (re)connaître auprès des consommateurs.
 - Savoicime est l'ODG des trois filières IGP : la tomme de Savoie, l'emmental de Savoie et la raclette de Savoie. Il a été créé le 1er janvier 2008 en regroupant les trois fromages.
 - Le syndicat interprofessionnel de la tome des Bauges est l'ODG de la filière AOP tome des Bauges.
 - Le syndicat de défense du beaufort est l'ODG de la filière AOP beaufort.
 - Le syndicat interprofessionnel du reblochon est l'ODG de la filière reblochon.

Les autres organismes

L'association pour le développement de l'agriculture biologique - ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350 adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain. L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

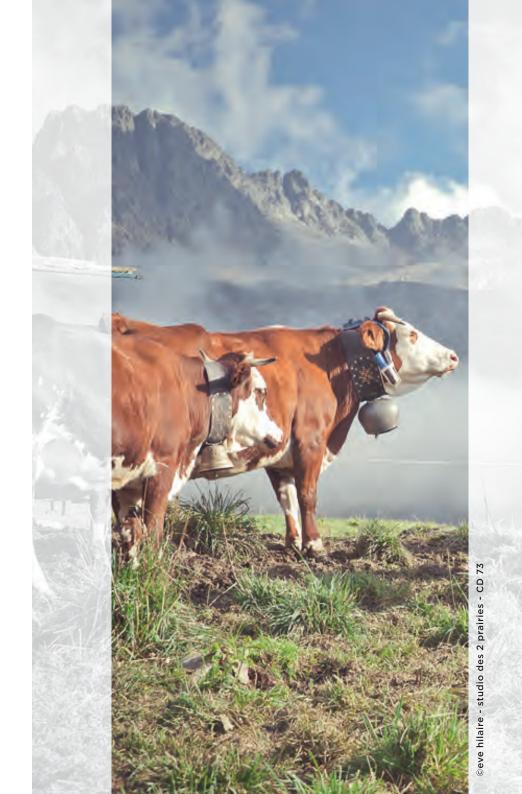
- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer)
- Accompagner les producteur.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits court et de filières bio de proximité...)
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...)

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques. La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteur.trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...)
- communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA
- sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles
- accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective
- organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.





Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière bovins lait en Savoie sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins et plus particulièrement dans le cadre de la révision du contrat lait cru en 2025.



Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil Départemental de la Savoie,

Hervé GAYMARD

Le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc,

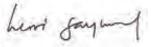
Cédric LABORET

Le Président de l'association des fromages traditionnels des Alpes Savoyardes

Jean-Luc DUCLOS

Le Président de l'interprofession laitière des Savoie

Christophe LEGER









SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratiques/changement climatique, environnement	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
cimatique	Etudes ex : stockage et partage de l'eau en alpage	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
Favoriser des pratiques	Expérimentations ex : alternatives énergétiques en alpage	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement/ Investissement	
respectueuses de l'environ- nement : biodiversité, eau	Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	ADABIO	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la production agricole à se positionner et réussir une réponse à appels d'offres pour l'approvisionnement de la restauration collective			Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
	Investissement dans un opérateur com- mercial local afin de dynamiser les filières locales et leur faciliter l'accès à la RHD	Collectivités, associations		Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
	Accompagner l'organisation logistique sur le territoire et dans les filières	Collectivités, associations		Fonctionnement/ Investissement	Projet alimentaire territorial
	Déployer une stratégie locale de déve- loppement	Collectivités, associations	de 20 à 40 %	Fonctionnement	seuil dépenses < mesure T01 du PSN contrat départements
	Etudes - expérimentations en faveur des filières locales et circuits courts	Organismes professionnels, collectivités	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	Projet alimentaire territorial ou contrat départemental

^{*} Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement			
	Accompagnement prophylaxie, analyses, gestion sanitaire	GDS	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	En articulation avec le la- boratoire départemental d'analyses vétérinaires et le LIDAL pour le lait		
	Préservation des races locales	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	contrat lait cru		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Protection des IGP, AOP et valorisation du lien au territoire, mainitien qualité sanitaire	Organismes professionels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	contrat lait cru		
	Recherche et développement lait cru, fromages	Organismes professionels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	contrat lait cru		
	Participation à l'abattoir de Chambéry et à son atelier de découpe	Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry		Fonctionnement			
	Accompagnement de projets (innovation, adaptation au changement climatique)	Bénéficiaire in fine : Industries agro-ali- mentaires (via AURA entreprise)	soutien annuel	Fonctionnement			
Améliorer et maitriser	Mission d'intérêt général et d'expertise départementale	SEA	voir modaliés dans le contrat thématique PASTORALISME				
le foncier agricole	Déployer une stratégie locale de développement	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER					
Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimen- taires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement			



SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *		
S'adapter au change-	Irrigation individuelle / petits collectifs (mesure 205 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protec- tion contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIE			ONCIER		
ment climatique	Irrigation - infrastruc- tures hydrauliques agricoles (mesure 206 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protec- tion contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER					
Favoriser des pra- tiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER					
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Déployer une stratégie locale de développe- ment (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de dévelop- pement (SLD) au profit de la relo- calisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales)	Regroupement d'au moins deux partenaires	Taux 80 %	Fonctionnement	Dépenses > 5 000 euros		
	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionne- ment alimentaire - structuration de filière	Toutes per- sonnes phy- siques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Dépenses de 20 000 à 300 000 euros		

^{*} Les modalités correspondent aux critères des dispositfs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.

participation salon, campagne

promo, animation, lieu de vente...)



agricoles et

alimentaires

(mesure 305 du

PSN)

Modalités *

duites



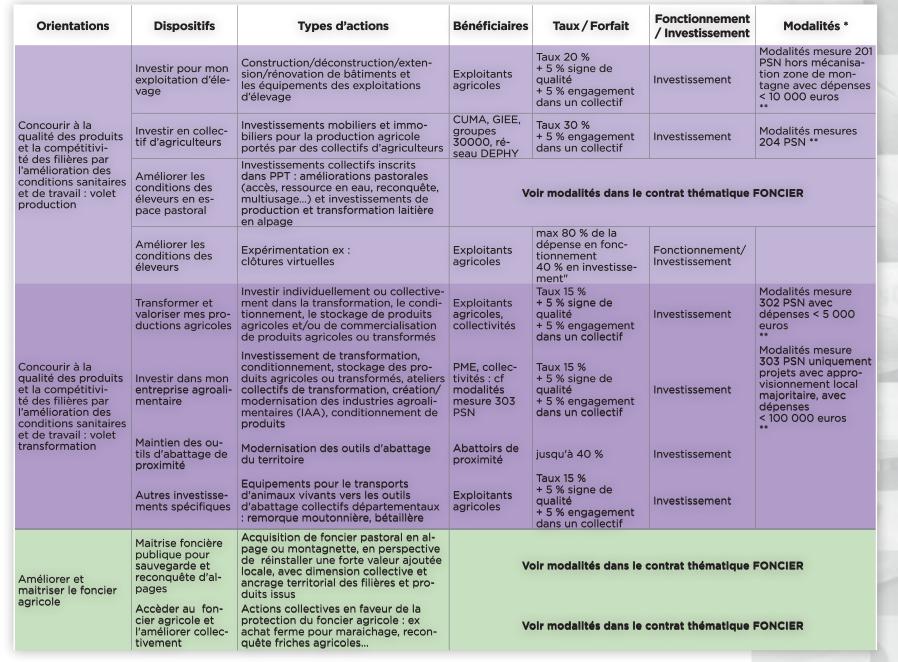
SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *		
	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER					
S'adapter au changement climatique	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER					
	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.		
Renforcer la péren- nité des exploita- tions pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner les agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie		
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la mise en place d'une filière viande transformée	Projet (étude et investissement) outil viande transformée	Abattoir de Chambéry, filière		Fonctionnement/ Investissement	Projet alimentaire territorial		

^{*} les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositfs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques



^{**} Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas





MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt:

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site https://savoie.fr/.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret**@**savoie.fr**Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : https://aides.auvergnerhonealpes.fr

Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire. Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction:

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER):

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, toutefois, le Département de la Savoie met en place une avance remboursable pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet retenu en comité de programmation relevant des dispositifs 201, 206, 207, 302 ou 303.

Versement (hors dispositifs FEADER):

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manisfestations, le réglement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes

Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr

Suivi administratif: aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr





GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADABIO : Association de développement de l'agriculture biologique

AFP : Association foncière pastorale **AOP :** Appelation d'origine protégée

APS : Assemblée des Pays de Savoie **ASA :** Association syndicale autorisée

AURA: Auvergne Rhône-Alpes

CERAQ: Centre de ressources pour l'agriculture de qualité et de montagne

CFPPA: Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles

CRIEL: Centres Régionaux Interprofessionnels de l'Economie laitière

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

FADEGA: Fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs

FDCL: Fédération des coopératives laitières des Savoie

FDCUMA : Fédération départementale des coopératives d'utilisation

du matériel agricole

FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural

FRGDS: Fédération régionale des groupements de défense sanitaire

GDS: Groupement de défense sanitaire

GP: Groupement patoral

HVE: Haute valeur environnementale

IAA: Industrie agroalimentaire

IFOAM : Fédération internationale des acteurs de l'agriculture biologique

IGP: Indication géographique protégée

ILS: Interprofession laitière des Savoie

LDAV73 : Laboratoire d'analyses vétérinaires de Savoie

LIDAL: Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires

ODG : Organisme de défense et de gestion

OSRAR: Organisme de sélection des races alpines réunies

OSUE : Organisme de sélection agréé par l'Union Européenne

OVS : Organisme à vocation sanitaire

PAT: Projet alimentaire territorial

PEPS : Plan espaces, paysages de Savoie

PME: Petites et moyennes entreprises

PPAM: Plantes à parfum aromatiques et médicinales

PPT: Plan pastoral territorial

PSN : Plan stratégique national

RHD: Restauration hors domicile

SASU: Société par actions simplifiée unipersonnelle

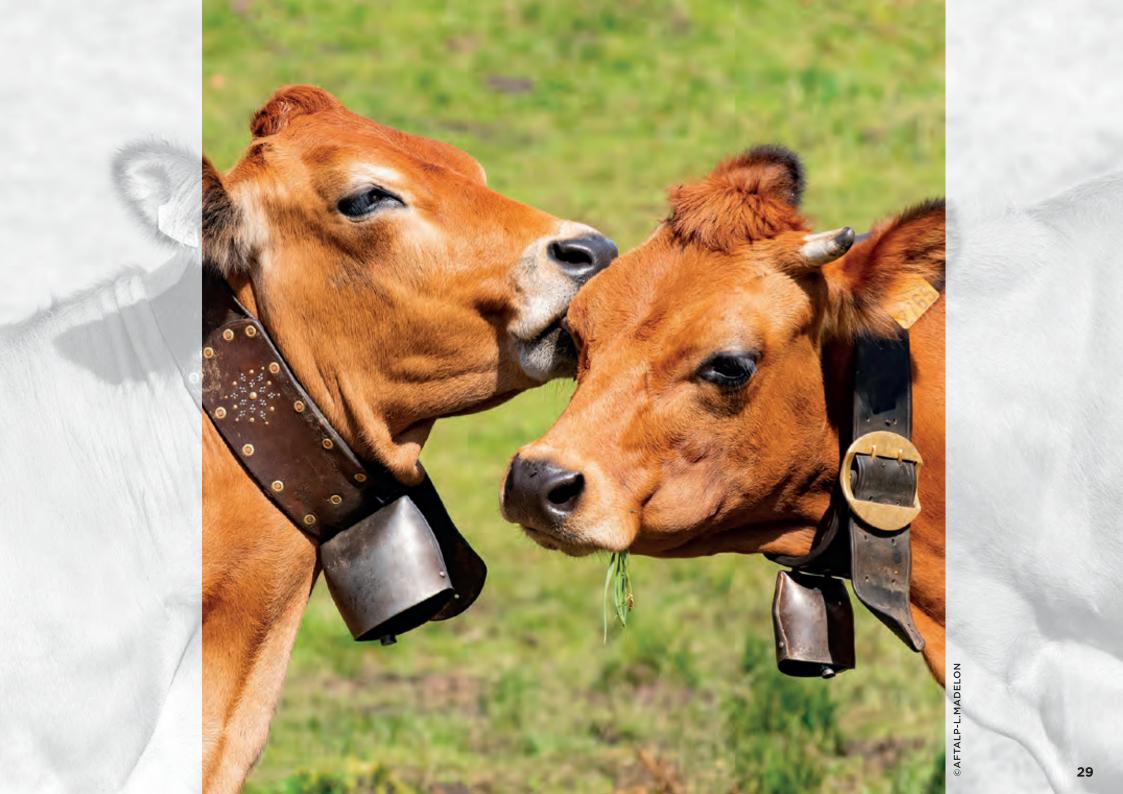
SEA: Société d'économie alpestre

SIQO : Signes officiels de la qualité et de l'origine

SLD: Stratégie locale de développement

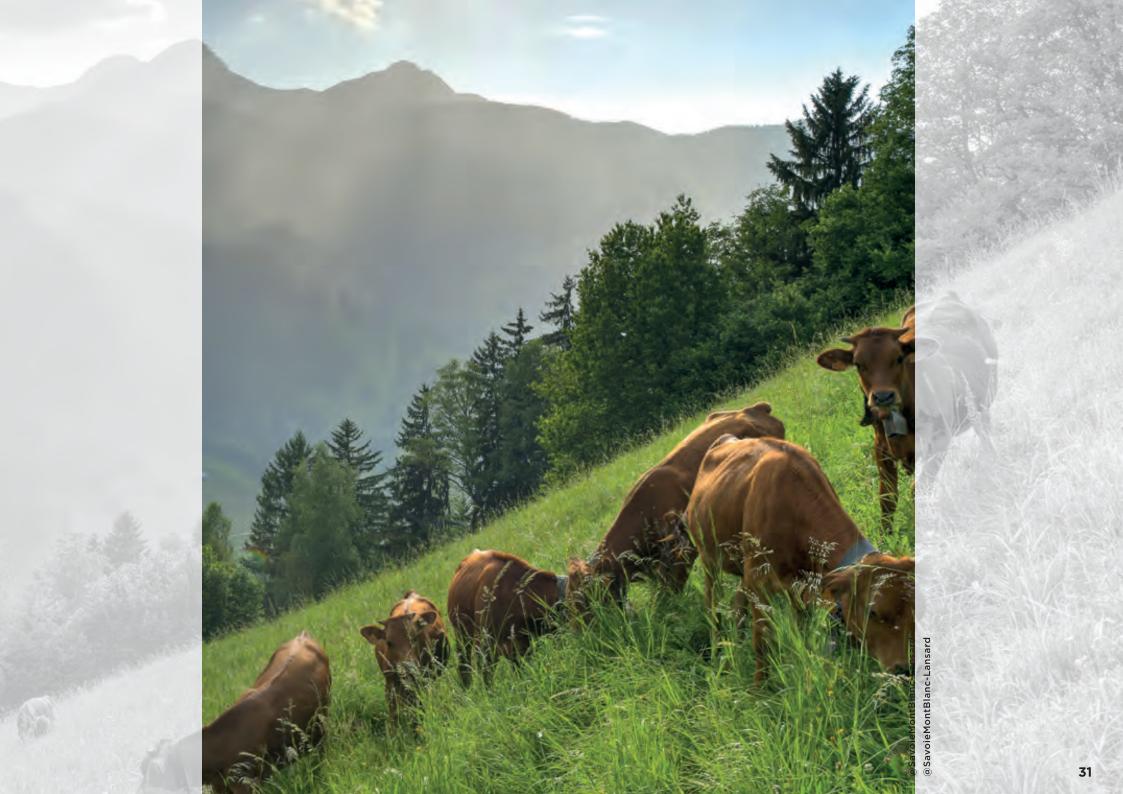
SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et

d'internationalisation













savoie.fr

